



Préjudices Amiante

PROCES DU 12 FEVRIER 2014

4^{ème} série de plaignants non-cadres de SME

☐ Ce procès concerne 69 plaignants de SME et devait se tenir le 29 novembre 2013. Il a été reporté - en séance - au 12 février à la demande de l'avocat de Herakles prétextant un temps insuffisant pour déposer ses conclusions.

Le temps a du lui manquer de nouveau puisque ses conclusions n'ont été communiquées que quelques heures avant cette nouvelle date de procès qui aurait du se tenir le 12 février 2014 à 8h30.

Qui *aurait du* se tenir... car l'avocat de Herakles n'est jamais arrivé à ce procès, qui, de ce fait, a été remis de nouveau au 28 mars à 14h !

Les victimes, elles, étaient là, le 29 novembre comme le 12 février, comme elles ont été là, dans l'entreprise, durant des dizaines d'années, pour se faire empoisonner à l'amiante, sans protection, sous les ordres de ces dirigeants dont on constate chaque jour l'irrespect qu'ils portent aux salariés, et leur (ir)responsabilité vis-à-vis de leurs actes et devoirs.

Ajoutez à cela la saisie de la cour de cassation pour les premiers plaignants de SME, et vous avez le tableau presque complet du mépris total affiché par Herakles pour ses victimes de l'amiante.

⇒ **Le procès aura lieu le vendredi 28 mars à 14h**

UPR SUD le 12 février 2014